

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT
DE L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre novembre,
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous
la présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la
convocation
29 octobre 2025*

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickael SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, M. Eric VEYRUNES ;

Pouvoirs : Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à M. Mickael SIMON, Mme Régine CHEVALLET donne pouvoir à Mme Catherine MOINE ;

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine TELLEY PROST, M. Eric BORDIER.

Secrétaire de séance : M. Sébastien YVES

N°2025.043 – Délibération portant sur l'autorisation donnée à Madame le Maire pour la demande d'une subvention DETR et DSIL pour la réfection des menuiseries de la Mairie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le devis de la société FR MENUISERIES (SIRET n° 49783002600041) daté du 21 octobre 2025 ;

Vu le devis de la société FR MENUISERIES (SIRET n° 49783002600041) daté du 04 novembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant ce qui suit :

Le projet de réfection des menuiseries de la mairie, évalué à partir du devis retenu par la délibération n° 41.25 du présent Conseil municipal, prévoit un coût prévisionnel correspondant au montant indiqué dans ce devis.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Etat – DETR/DSIL – 22 502.76 € - 40 % maximum ;

- Fonds propres – 33 754.14 € - 60 % minimum.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 56 256.90 € H.T.
- **APPROUVE** le plan de financement exposé.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente
délibération.

A Sergy, le 04 novembre 2025

Le Maire, C. MOINE

